

REGLEMENT INTERIEUR

Du stage organisé par L'Athlétic Club Brétilien

(à retourner obligatoirement avec la fiche de participation)

Le stage organisé par l'ACB 35 doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

1) Le programme de stage est fixé par les responsables d'entraînement de l'ACB 35. Il prévoit les plages horaires d'entraînement, de récupération, de soins et de loisirs.

2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.

3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :

-être ponctuel

-ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de restauration et d'entraînement.

4) La récupération doit être présente au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.

La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.

5) Le non-respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, peut entraîner une exclusion définitive ou temporaire au stage.

6) Les athlètes mineurs doivent obligatoirement présenter au président de l'ACB 35 l'autorisation parentale jointe.

Fait à :

Le :

Nom :

Signature :